

Montreuil, le 06 juin 2014

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION IHS
du mercredi 28 mai 2014**

* * * *

Pièces jointes :

- Introduction de Patrick HALLINGER,
- Statut de l'IHS de la FNTE,
- Compte-rendu de la réunion avec la FDSP du 15 avril 2014,
- Règles de nommage,
- Exemple d'archivage de l'UGFF suivant les règles de nommage,
- Exemple d'arborescence : Un congrès fédéral.

* * * * *

Présents : Patrick HALLINGER (UGFF), David GERBAUDI (CGT Préfecture de Police), Catherine LEFEBVRE (CGT Culture), Denis GLASSON (FNTE), Gaétan SILENE (PTRI), Michel CORSAY (FNTE), Michel DEMOULE (Chancellerie et Services Judiciaires CGT), Jean-Robert SZKLARZ (FD Finances CGT), Didier MARGUERY (UGFF), Marc ASTASIE (UGFF), Michel PIERRE (SNTRS CGT), Laurent LAPLANDE (SMASST CGT), Christiane RAYNAL (SNASS CGT), Evelyne PARROT (UGFF).

Excusés : la FERC.

* * * * *

La discussion s'est articulée autour des 3 points :

- l'outil IHS,
- les archives,
- les initiatives.

1-L'Outil IHS

Les présents ont tous fait connaître leur accord sur l'orientation proposée. La consultation des organisations de l'UGFF est cependant indispensable pour avoir leur avis, en partant des pratiques actuelles de chacun, et les associer pleinement à la mise en place d'un IHS UGFF.

L'IHS confédéral propose le statut de la FNTE comme statut type (cf. pièce jointe n°1). La création d'un conseil scientifique permet en particulier de s'enrichir de la participation de chercheurs et de personnalités qui peuvent être extérieurs au syndicalisme.

L'IHS est créée par des membres fondateurs (en l'occurrence l'UGFF et les organisations qui la composent). Le statut de la FNTE prévoit également des adhésions individuelles.

Les statuts devront tenir compte de l'existence des IHS de la FERC et de la FNTE. Il s'agit aussi d'éviter les concurrences entre IHS pour les adhésions individuelles...

Proposition : consultation des composantes sur la mise en place de l'IHS UGFF.

2- les archives :

A- les archives "traditionnelles"

-le local d'archives : il est à rénover. Il en est de même d'autres locaux d'archivage (Equipement ou services publics par exemple)...

-des règles d'archivage sont à mettre en place (cf. la méthodologie proposée pièce jointe n°2) avec un plan de classement

- des règles de conservation avec les archives de Bobigny, savoir ce qu'on a, les lieux d'archivage et les faire connaître

- protéger les documents d'archives que nous conservons à Montreuil, en premier lieu la tribune des fonctionnaires.

Propositions :

-créer des groupes de travail avec les organisations sur ces différentes questions pour définir ensemble les bonnes pratiques
-brocher les collections du fonction public et le flash UGFF depuis le début des années 80. Le coût évaluatif est de 1200 euros maximum (atelier ESAT de Montreuil avec lequel travaille la CGT). Il peut être réparti sur 2 exercices.

B- les archives électroniques

Des tranches de mémoires de l'organisation se perdent du fait de supports obsolètes qu'on ne peut plus lire et/ou dont la durée de vie est dépassée (les disquettes par exemple), d'informations qu'on efface sur son ordinateur ou suite à une panne informatique.

Des méthodes de travail sont à mettre en place pour sauvegarder nos données, cela passe par des règles de classement (cf. les règles de nommage de la fédération des services publics, pièce jointe n°3). Sur le serveur de l'UGFF, les comptes-rendus de CE et de bureau ont ainsi été classés selon ces règles. Un exemplaire papier est également conservé dans le bureau d'Evelyne.

Pour assurer le classement et la sauvegarde des archives informatiques, il est indispensable d'élaborer une arborescence (cf. pièce jointe n°4.). Dans ce cadre par exemple, La Ferc conserve par exemple tous les congrès (règlement intérieur, textes préparatoires, votés, les votes, la CE élue, ...).

Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir un serveur adapté aux besoins avec les logiciels permettant également une recherche par mot clé. Clairement, on ne peut concevoir une arborescence avec le matériel actuel. Le serveur doit pouvoir être accessible de l'extérieur, ce qui est techniquement possible.

Propositions :

-mettre en place un groupe de travail "serveur" avec notamment Stéphane Julien et André Aloujes.

- définir des règles de nommage qui pourrait être communes ou voisines avec les organisations qui le souhaitent.

3- les initiatives

On ne classe pas les papiers pour les classer. Ceux-ci doivent être valorisés. Ainsi mettre la main sur le dossier de la maison des fonctionnaires permet de rédiger un article pour le Fonction publique. Classer les archives du collectif DOM, c'est mettre à disposition des archives et de la documentation pour le travail des militants mais aussi pour faire connaître le travail du collectif.

Des grandes questions reviennent périodiquement sur le devant de la scène, le statut (70è anniversaire en 2016), la grille de classification, les réformes de l'Etat, l'outil syndical. Denis Glasson ajoute de façon non exhaustive les non-titulaires, la féminisation. L'IHS UGFF devra se préoccuper également de la bibliographie des militants.

Un bulletin d'histoire de l'UGFF pourrait faire connaître la démarche engagée, et faire le point sur les travaux en cours dans les organisations et en réflexion au sein de l'UGFF.

L'UGFF se doit de participer aux grandes initiatives de l'IHS national, la libération, la guerre de 14-18.

L'IHS de la FAPT et de la FNTE participe par exemple aux journées d'histoire de Blois dont le thème sera les rebelles.

Conclusions :

Pour reprendre l'expression de Michel Cortay, président de l'IHS de la FNTE, notre histoire sociale, on en est tous dépositaire. La question est savoir ce qu'on en fait et pour cela de réfléchir à la meilleure structure.

Sont donc proposés :

- la mise en place d'un collectif IHS UGFF qui permettra de poursuivre le processus engagé.
- un stage UGFF archives et IHS réalisé avec l'IHS confédéral.